



Droit funéraire

Par Cassandre26

Bonjour,

Peut-on être titulaire de 2 concessions dans un même cimetière donc au sein d'une même commune?

Un cousin souhaite me transférer une concession (dans laquelle reposent nos grands-parents et ma mère notamment) qui ne peut plus accueillir aucune autre personne. Or je souhaite détenir une concession pour mon propre compte au sein du même cimetière. Cela me sera-t-il possible si j'accepte la demande de mon cousin?

Merci pour vos réponses